



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 39448

Texte de la question

M Andre Borel attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le cas des anciens combattants d'Algerie qui etaient, au moment de leur incorporation, etudiants sursitaires, qui n'ont pas cotise a la securite sociale avant d'effectuer leur service militaire et qui ne peuvent donc faire valider le temps passe sous les drapeaux pour le calcul de leur retraite. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de remedier a ce probleme.

Données clés

Auteur : [M. Borel André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39448

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1708